



Procès-verbal du conseil municipal de La Madeleine-Villefrouin

Vendredi 5 décembre 2025 à 18 h 30

Le cinq décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Antoine BECK. Ouverture de la séance à 18 h 35.

Date de convocation : 23 novembre 2025. Présents : Antoine BECK, Pierre-Edouard GOSSEAUME, Cyril LAUNAY, Matthieu DAVEAU, Enguerrand CALLU. Excusés : Hubert TERRIER, Elodie GOIRE. Monsieur Cyril LAUNAY a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

0. PV du procès-verbal du Conseil municipal du 12 septembre : pas de remarque. Adopté.
1. 2 et 3. Convention de prestation de service assistance administrative (délibération) + Avenant à la convention de mise à disposition (délibération) + Convention de création d'un service commun Secrétariat de mairie à la CCBVL (délibération)

Le maire explique que la Préfecture a fait remarquer à la Communauté de Communes que le fonctionnement du service mutualisé des secrétaires de mairie n'était pas aux normes et a donc dû être repensé. Ces trois délibérations nous permettent de bénéficier à nouveau du service dans les mêmes conditions et aux mêmes coûts. M. Daveau demande si le volume horaire de la secrétaire avait été augmenté en raison d'un travail sur les archives. Le maire répond que l'augmentation de 3 heures à 4 heures par semaine remonte à 2021, sans lien précis avec les archives mais plutôt avec l'inflation normative. Adopté à l'unanimité.

4. Devis complémentaire A4 Nature et convention de mécénat de compétences (délibérations)

Le devis d'A4 Nature que nous avions validé comportait le « pré-formage » de la première « ligne » de sépultures, mais pas la seconde. Après consultation de l'entreprise, notre AMO Feuille à Feuille nous conseille de creuser la deuxième ligne, face au nouvel ossuaire, afin de mieux se projeter dans la durée. Néanmoins, cette prestation non prévue doit faire l'objet d'un devis complémentaire. Afin de ne pas impacter le coût global de l'opération, le prestataire nous propose un mécénat de compétences. Concrètement, il s'agit de la mise à disposition de salariés par une entreprise détenant un savoir-faire dont la commune ne dispose pas. Le partenaire s'engage à apporter son soutien à la réalisation de notre projet par un don en prestation à hauteur de 2466 €, somme correspondante à la valorisation hors taxe fournie par l'entreprise et qui est partiellement défiscalisé. Le devis est adopté à l'unanimité. Par ailleurs, une convention de partenariat a été rédigée en ce sens. En contrepartie, la Commune pourra mettre en valeur le don effectué par l'entreprise au travers de différents supports. Si la Trésorerie valide cette convention, le coût supplémentaire ne devrait donc pas être répercuté. Adopté à l'unanimité.

5. Décision modificative – investissement cimetière et stèle (délibération)

Les crédits accordés au chapitre des immobilisations corporelles dans le budget 2025 sont insuffisants, au regard des opérations en cours sur le chantier cimetière et stèle. En effet, il semble que la partie stèle n'ait pas été prise en compte dans le calcul. Le maire rappelle qu'une petite partie des sommes avait été payée en 2024 (une partie des honoraires de l'AMO et le relevé topographique), mais le reste à payer dépasse la somme autorisée de 74 733,90 €, qui comportait déjà une marge, qui s'avère insuffisante. Tout en expliquant qu'il s'agit d'un oubli et que cela n'aura pas d'impact sur les subventions à recevoir, le maire propose de prendre en compte également, par prudence, le devis A4 Nature au cas où la Trésorerie s'opposerait à notre convention de mécénat. 5500 € seraient donc prélevées au compte 615221 (entretien des bâtiments). Délibération adoptée à 4 voix contre une.

6. Demande de subvention de l'école de Lorges (délibération)

L'école de Lorges organise une excursion au Futuroscope s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique autour du thème des sciences (astronomie, sciences naturelles). La directrice nous sollicite pour un aide qui concerne deux enfants de la commune. Proposition de soutien de 30 € par enfants. M. Launay ne participe pas au vote. Adopté à l'unanimité.

7. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau (RPQS 2025) - (délibération)

La Loi oblige toute commune possédant la compétence Eau potable d'établir un RPQS, après avoir saisi une série d'indicateurs sur une plateforme dédiée. Adopté à l'unanimité.

Le maire informe également que la commune de Saint-Léonard va refacturer les frais de l'étude menée en 2023 pour l'extension du réseau. Le cabinet tablait sur une subvention de 80 % HT, mais seulement 50 % ont été accordés (Agence de l'Eau et Conseil départemental). Le maire s'est ému du surcoût (4400 € au lieu de 2200 € escomptés) et a demandé un décompte précis auprès de nos voisins.

S'ensuit un débat relatif au projet de raccordement au SIAEP Oucques avec d'autres communes. Suite aux réunions avec nos partenaires, le maire avait précédemment envoyé un message au Président du SIAEP comportant de nombreuses remarques, dont une sur le coût de l'étude à venir qui lui semblait injuste. Le courrier de retour, quelque peu condescendant, ne fait que reprendre notre argument : les coûts de la partie juridique de l'étude peuvent effectivement être partagés. Mais il occulte la partie technico-économique qui quant à elle, mérite de prendre en compte le nombre d'abonnés.

Suite à la réunion provoquée avec Benoît Chapon (chargé d'affaires à la CCBVL), à laquelle ont participé MM. Launay et Callu, le maire évoque cinq possibilités.

1. Demander dès maintenant à la CCBVL une assistance à maîtrise d'ouvrage publique pour détailler les moyens d'être plus indépendants sur la question de l'AEP : solution payante à moindre coût mais sans garantie de résultats et nécessitant des coûts supplémentaires éventuels ensuite.
2. Attendre les renouvellements des Conseils syndicaux (en particulier d'Oucques) avant de s'engager potentiellement dans une démarche de rapprochement.
3. Solution alternative au 1/ : attendre les renouvellements pour demander l'AMO
4. Demander au Syndicat Val d'Eau si la collectivité serait prête à nous accueillir, avec le risque d'être déboutés puisqu'aucune canalisation n'arrive chez nous. Dans ce cas, ce syndicat s'arrange avec le SIAEP Oucques (ou autres entités) pour la facturation ; hypothèse peu probable
5. Ne rien faire, mais il est probable que nous soyons obligés de nous rapprocher d'une entité type Oucques

Le Conseil souhaite se rapprocher à nouveau de M. Chapon afin d'évaluer le coût d'une potentielle assistance.

8. Débat autour du règlement de cimetière

Le maire se satisfait de la qualité des travaux en cours avec les différents intervenants (A4 Nature, PFG, Baglan, maçonnerie du Val de Loire, Feuille à Feuille) et remercie M. Launay, pour son suivi, ainsi que M. Callu, pour sa compréhension quant à l'empietement sur son terrain.

Obligatoire, le règlement de cimetière encadre l'accès et l'utilisation de cet équipement pour garantir le respect, la sécurité et la salubrité. Les horaires d'ouverture, la circulation des véhicules, et les comportements inappropriés sont réglementés.

Partant d'un socle déjà bien avancé, un certain nombre de choix sont discutés.

Le Conseil souhaite réglementer le choix des personnes pouvant y être inhumées. En effet, par défaut, toute personne souhaitant l'occuper peut le faire, sachant que le maire a le droit de s'y opposer. Le Conseil souhaite donc ajouter une clause précisant que seules les personnes ayant un lien avec les communes (par la naissance, la résidence, une ascendance...) pourront obtenir une concession.

La question des tarifs est abordée mais pas encore tranchée. Un dossier sera fourni aux conseillers afin de réfléchir aux différentes options d'ici février prochain, afin de compléter et valider le règlement.

9. Questions et actualités diverses

- *Suites du sinistre panneaux Les Brosses*

Notre assureur nous informe que faute de pouvoir retrouver la trace du responsable du sinistre, il ne peut récupérer la franchise. Le Conseil souhaite continuer les poursuites et insister auprès de Groupama.

- *Déploiement de la Fibre optique.*

Le maire remercie M. Gosseaume pour le suivi du chantier, qui touche prochainement à sa fin sur la partie Le Temple-> Le Moulin. La partie Villedemblin/Villeboislin est censée être réalisée au premier trimestre 2026. M. Daveau émet des doutes à l'avenir sur la qualité du signal en rappelant les soucis récurrents sur la partie aérienne venant de Saint-Léonard.

- *Gestion des ragondins*

Une jeune habitante de Bourrichard propose de participer à la lutte contre les ragondins sur la commune, tout en souhaitant s'inscrire dans le dispositif de la Fredon. Le Conseil refuse l'adhésion tout en acceptant la possibilité de poser ses propres pièges.

- *Plan intercommunal de Sauvegarde (PiCS).*

La CCBVL a proposé à certaines communes un accompagnement dans la démarche de PCS obligatoire, pour celles situées dans la zone PPI de la centrale. Par ailleurs, elle a entamé un PiCS, également obligatoire, avec le recueil de nombreuses données communales, nécessitant des recherches.

- *Voirie départementale*

En 2026, la Route de Marchenoir (D50) sera rénovée, bien qu'elle soit plutôt dans un état correct. Lors de la réunion avec le Président du Conseil départemental, le maire a souligné l'intérêt de rénover le réseau secondaire. Ce ne sera donc pas le cas pour l'instant pour la D50D qui est plus dégradée. Par ailleurs les services routiers n'ont pas donné suite à notre demande de fourniture pour cette route.

- *Bulletin municipal*

Le maire évoque le « chemin de fer » du bulletin 2025 à paraître prochainement, ce qui ne soulève pas de commentaire.

- *Rencontre avec le Chargé départemental des Œuvres d'art*

Le CDOA est venu effectuer le récolement des œuvres inscrites aux monuments historiques, à l'occasion de notre projet de restauration des tableaux. Procédure qui n'avait pas été faite depuis 2007. M. Callu, qui a participé à cette rencontre, souligne que le CDOA devrait effectuer une démarche vers un organisme en vue d'un potentiel don. Par ailleurs, de par son ancienneté, un projet d'inscription de la cloche pourrait voir le jour.

- *Séance de cinéma Clap 41*

Le maire se félicite que le Conseil départemental ait choisi notre commune en 2026 et remercie M. Callu de nous avoir proposé sa salle de réception pour cet événement exceptionnel. Une convention est signée entre les deux parties afin de sécuriser le propriétaire.

Séance levée à 20 h 30 et suivie de la réunion de la commission électorale et l'installation des décorations de Noël.

Secrétaire

Président